



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 9 décembre 2020 en visioconférence, à huis clos, à compter de 16h10, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen

Est absente :

Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

Note au procès-verbal

La présente séance ordinaire du conseil municipal a été tenue et enregistrée en visioconférence Zoom, à huis clos en présence des membres du conseil et des officiers municipaux.

Ouverture de la séance par la maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2020-12-306 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-307 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-308 Mandat à Monsieur Pierre Gravelle - Projet de développement de services publics au Mont Ste-Marie

Considérant que le projet de développement de services publics au Mont Ste-Marie requiert l'élaboration de plans et devis afin d'instaurer des services d'égouts et d'aqueduc dans ce secteur.

Considérant que tous les frais associés à ce projet seront répartis équitablement entre les 14 propriétaires.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de mandater Monsieur Pierre Gravelle afin de préparer lesdits plans et devis, au montant de 11 500.00 \$, plus les taxes applicables, Projet de développement de services publics au Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-309 Demande du comité organisateur du Festival des Arts de la Scène Val-Gatinois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que le comité organisateur du Festival des Arts de la Scène Val-Gatinois souhaite organiser des activités les 2 et 3 juillet 2021 sur le site municipal et qu'il souhaite qu'un membre de l'équipe de la municipalité puisse les assister à cet effet.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que Monsieur Martin Lafrenière, directeur des travaux publics et Madame Andrée Bertrand, adjointe exécutive, assistent le comité organisateur dans l'organisation de leurs activités sur le site municipal.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-310 Demande de Monsieur Roger Lachapelle de nommer un chemin « Nid de l'Aigle » dans le secteur du Lac Pémichangan

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de demander à la Commission de toponymie du Québec de procéder à la nomenclature du chemin principal au sud de la Baie-Bertrand du lac Pémichangan situé sur le territoire de la municipalité comme suit : un nouveau chemin « Nid de l'Aigle » situé à l'intersection du chemin Pémichangan au point le plus au sud de ladite Baie-Bertrand.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-311 Transfert de la propriété portant le cadastre 5 280 430 à Monsieur Frédéric Besnard

Considérant que le conseil municipal a accordé une dérogation mineure dans le dossier # matricule 4995-53-0500 pour la propriété située au 114, Chemin Noël et ce, conditionnel au transfert de propriété du cadastre 5 280 430 de la municipalité à Monsieur Frédéric Besnard soit finalisé avant le début des travaux de l'agrandissement.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de transférer la propriété portant le cadastre 5 280 430 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à Monsieur Frédéric Besnard et que tous les frais associés à cette transaction soient assumés par ce dernier.

Autoriser le maire, Monsieur Gary Lachapelle, ou son substitut, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, ou son substitut, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents nécessaires pour transférer la propriété.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-312 Achat de publicité pour la saison 2020-2021 au centre de ski Mont-Ste-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'acheter de la publicité pour la saison 2020-2021 au centre de ski Mont-Ste-Marie et de prendre un emplacement sur le remonte-pente côté Cheval Blanc, le tout pour un montant de 459.90 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-341.

Le président demande le vote.

Monsieur le conseiller Richard Léveillé s'abstient de voter sur le sujet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2020-12-313 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 586 500 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 586 500 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2020, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-06-001	546 312 \$
2020-06-001	40 188 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-06-001, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 décembre 2020 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	54 300 \$	
2022	55 100 \$	
2023	56 100 \$	
2024	57 000 \$	
2025	58 100 \$	(à payer en 2025)
2025	305 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-06-001 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-314 Adoption du 2^e projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le 2^e projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2^e projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Sous zone F-136-1

L'objectif de ce règlement est de créer à l'intérieur des zones F-136 et F-142, identifié au plan de zonage N° 78260 de la municipalité une sous-zone indivise dans le but d'y autoriser l'usage T7.

Considérant le règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que les plans de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

zonage N° 78260 sont entrés en vigueur le 30 mai 1993.

Considérant que le conseil désire modifier les limites des zones F-136 et F-142 afin de créer la zone F-136-1.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen lors de la séance du 11 novembre 2020 et que le 1^{er} projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Description technique et usages autorisés

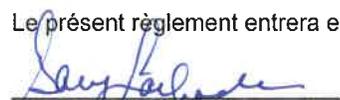
Créer à l'intérieur de la F-136 et la F-142, identifié au plan de zonage N° 78260 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous zone indivise qui respecte la même vocation dominante. Cette nouvelle zone est identifiée comme étant la sous-zone F-136-1.

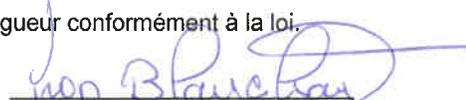
La sous-zone F-136-1 a une superficie de 867 400 m². Elle est formée par le lot 5 282 304 du cadastre officiel du Canton de Hincks, le schéma descriptif de ladite sous-zone fait partie du présent règlement comme annexe A.

Cette sous-zone autorise les usages H1, H12, F1, F4, F6, T9, et l'ajout de l'usage T7.

Article 3 : Entrée en vigueur

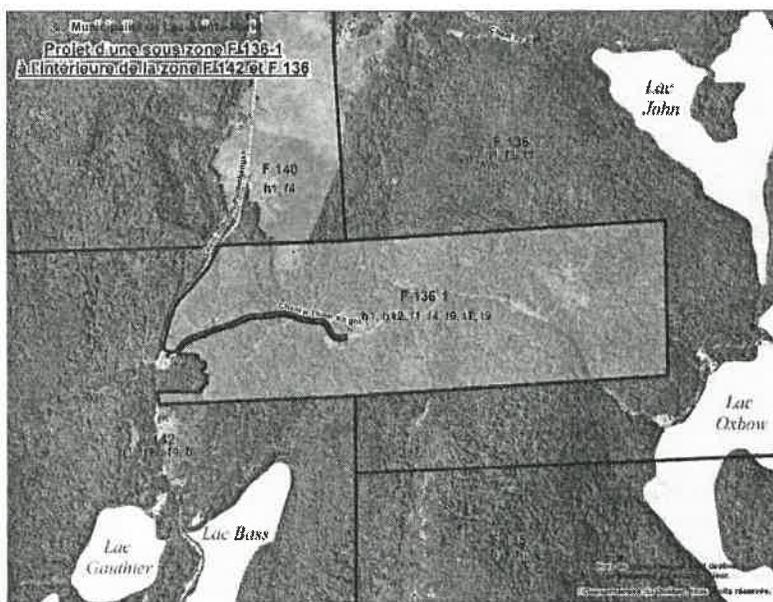
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Gary Lachapelle
Maire


Yvon Blanchard
Directeur général

Avis de motion : 11 novembre 2020
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement : 11 novembre 2020
Consultation publique écrite: du 23 novembre au 8 décembre
Adoption du 2 ^e projet de règlement : 9 décembre 2020
Avis demande participation à un référendum : 10 décembre 2020
Adoption du règlement :
Transmission du règlement à la MRCVG :
Certificat de conformité :
Entrée en vigueur :

Annexe A



2020-12-315 Demande de dérogation mineure dans le dossier #
matricule 4993-53-8042 – 70, chemin Lemens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que la construction ne respecte pas le règlement de zonage.

Considérant la possibilité de régulariser cette situation par le biais d'une dérogation mineure et que cette demande a été faite officiellement le 6 novembre 2020.

Considérant que l'emplacement intérieur d'un bâtiment principal isolé de deux étages et moins prévu à l'article 6.2.1.4.1 du Règlement de zonage indique le total des marges latérales doit être d'un minimum de quinze (15) mètres mais en aucun cas une des marges latérales ne pourra être inférieure à six (6) mètres.

Considérant que le propriétaire veut agrandir le côté arrière droit du bâtiment pour y loger une remise portant donc la marge latérale à 2.76 mètres, tel qu'il appert au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Monsieur Michel Fortin, arpenteur-géomètre sous la minute 26871.

Considérant que le bâtiment principal détient un droit acquis quant à sa position actuelle à 4.91 mètres de la marge EST de la propriété.

Considérant que le propriétaire s'engage à n'ajouter aucune porte ni fenêtre audit agrandissement.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'accorder une dérogation mineure pour le bâtiment principal dans le dossier # 4993-53-8042.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-316 Journal des achats

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois de novembre pour un montant total de 300 247.35 \$. La vérification des comptes a été faite par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-317 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 45 à 48 au montant de 85 481.47 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-318 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 novembre 2020 présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-319 Embauche de Monsieur Marcel Barbe à titre de chauffeur/opérateur/journalier au sein de l'équipe des travaux publics

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'embaucher Monsieur Marcel Barbe au poste de chauffeur/opérateur/journalier à titre d'employé permanent au sein de la voirie municipale conformément à la grille d'équité salariale à l'interne.

Verser une prime de disponibilité annuelle à compter du 15 novembre au 15 avril à cet employé travaillant au déneigement hivernal.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2020-12-320 Concours de décoration de Noël

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'organiser un concours de décoration de Noël dans lequel les personnes qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire auprès du bureau municipal avant le 15 décembre 2020.

Afficher l'information du concours sur le site web, la page Facebook et le panneau numérique de la municipalité et lancer une capsule publicitaire à partir de la Radio CHGA à cet effet.

Évaluer les propriétés inscrites par les personnes intéressées et accorder le prix de 150.00 \$, provenant du fonds du Déjeuner du maire, au gagnant du concours.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-321 Signature d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Denholm et de Lac-Sainte-Marie pour partager des ressources et des équipements

Considérant la volonté des municipalités de Denholm et de Lac-Sainte-Marie de s'entendre sur un partage de ressources et d'équipements pour les cueillettes d'ordures, de recyclage et de compostage ainsi que le pompage des boues septiques.

Considérant qu'une entente entre les parties serait profitable pour les deux municipalités.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que ce conseil autorise le maire, Monsieur Gary Lachapelle, et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Denholm et Lac-Sainte-Marie ainsi que tout autres documents relatifs à une entente de partage de ressources et d'équipements pour les cueillettes d'ordures, de recyclage et de compostage ainsi que le pompage des boues septiques.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-322 Offre d'un service illimité de consultations téléphoniques de la firme DHC Avocats

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de retenir l'offre d'un service illimité de consultations téléphoniques de la firme DHC Avocats au montant de 400.00 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021, à partir du poste budgétaire # 02-12000-412.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-323 Demande d'émission d'un certificat d'assurance auprès de Charlebois Trépanier

Considérant que la municipalité souhaite utiliser une partie du chemin privé de Monsieur Robert Lafontaine situé sur lot # 5 281 482 pour permettre à certains propriétaires d'accéder à leurs propriétés cet hiver.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de demander à Charlebois Trépanier d'émettre un certificat d'assurance démontrant que l'assurance responsabilité civile municipale est étendue à la propriété située au 254, chemin de la Solitude.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-324 Renouvellement de l'adhésion 2021 auprès de Québec Municipal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de renouveler la cotisation de Québec Municipal 2021 pour le service Internet 2021-2022, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, au montant de 201.33 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-325 Renouvellement de l'abonnement annuel 2021 auprès de Tourisme Outaouais

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de renouveler l'abonnement 2021 de la municipalité auprès de Tourisme Outaouais pour la somme de 171.31 \$, incluant les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-326 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités 2021-2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités 2021-2022, au montant de 277.80 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-327 Renouvellement de l'adhésion 2021 au Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adhérer au Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2021, au montant de 250.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Denise Soucy au siège # 3 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement # 2020-12-001 concernant les animaux de ferme, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Denise Soucy, conseillère # 3

2020-12-328 Avis d'adhésion 2021 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de renouveler l'adhésion 2021 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au montant de 1 084.31 \$ plus les taxes applicables, incluant les coûts d'adhésion et de responsabilité civile, à partir du poste budgétaire # 02-13000-454.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-329 Demande de contribution financière de Centraide Outaouais

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de verser un don à Centraide Outaouais, au montant de 200.00 \$ à partir



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

du poste budgétaire # 02-70290-970, afin de les soutenir dans leur levée de fonds annuelle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-330 Adoption des dates des séances ordinaires 2021 du conseil municipal

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Considérant que les arrêtés ministériels du Québec prévoient des mesures exceptionnelles à suivre par les conseils municipaux durant la pandémie COVID-19 et que les séances du conseil municipal peuvent se tenir en visioconférence à une heure variable fixée par ledit conseil.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2021, ces séances se tiendront le deuxième mercredi du mois et elles débuteront normalement à compter de 19h00, en date du :

13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 14 juillet, 11 août, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et le 8 décembre.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-331 Paiement du 5 % retenu à Michel Lacroix Construction pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2

Considérant que suite à l'inspection provisoire officielle des travaux prévus au contrat de l'entrepreneur Michel Lacroix Construction, Monsieur Joël Lacroix, ingénieur du Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, recommande de remettre la retenue de 5 % dans ce dossier.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'acquitter la somme de 28 968.04 \$, incluant les taxes, et de transmettre le paiement représentant 5 % de la retenue de l'entrepreneur Michel Lacroix Construction, taxes incluses, pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-332 Soumission pour l'émission de billets

Attendu que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2020, au montant de 586 500 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	54 300 \$	0,60000 %	2021
	55 100 \$	0,70000 %	2022
	56 100 \$	0,90000 %	2023
	57 000 \$	1,05000 %	2024
	364 000 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,77800

Coût réel : 1,43857 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

54 300 \$	1,44000 %	2021
55 100 \$	1,44000 %	2022
56 100 \$	1,44000 %	2023
57 000 \$	1,44000 %	2024
364 000 \$	1,44000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,44000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 300 \$	1,51000 %	2021
55 100 \$	1,51000 %	2022
56 100 \$	1,51000 %	2023
57 000 \$	1,51000 %	2024
364 000 \$	1,51000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,51000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2020 au montant de 586 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2020-06-001. Ces billets sont émis au prix de 98,77800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2020-12-333 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 16h36.


Gary Lachapelle,
Maire


Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier